

Province de Québec
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Ville dument convoquée, signifiée et tenue le jeudi 10 septembre 2020 à 18 h 32.

Sous la présidence de la mairesse, madame Gisèle Dicaire, et en présence de la greffière adjointe et directrice générale, madame Julie Forgues, étaient présents et formant quorum les conseillers et conseillères suivants : monsieur Bernard Malo, madame Marie-Claude Déziel, madame Lisiane Monette, monsieur Raymond St-Aubin et madame Julie Moreau.

Était absent, le conseiller, monsieur Maxime Bélanger.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Dépôt et approbation de transferts budgétaires.
4. Résultats d'ouverture des soumissions – Pulvérisation du pavage aux rues du Joli-Bois du Lac-Violon # TP-202008-54.
5. Rénovation d'un terrain multisports – Parc Joli-Bois.
6. Période de questions.
7. Levée de la séance.

7536-09-2020

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM.

Madame la mairesse, Gisèle Dicaire, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

ATTENDU le décret # 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU les décrets qui renouvellent et prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles, soit # 222-2020 du 20 mars 2020 jusqu'au 29 mars 2020, # 388-2020 du 29 mars 2020 jusqu'au 7 avril 2020, # 418-2020 du 7 avril 2020 jusqu'au 16 avril 2020, # 460-2020 du 15 avril 2020 jusqu'au 24 avril 2020, # 478-2020 du 22 avril 2020 jusqu'au 29 avril 2020, # 483-2020 du 29 avril 2020 jusqu'au 6 mai 2020, # 501-2020 du 6 mai 2020 jusqu'au 13 mai 2020, # 509-2020 du 13 mai 2020 jusqu'au 20 mai 2020, # 531-2020 du 20 mai 2020 jusqu'au 27 mai 2020, # 544-2020 du 27 mai 2020 jusqu'au 3 juin 2020, # 572-2020 du 3 juin 2020 jusqu'au 10 juin 2020, # 593-2020 du 10 juin 2020 jusqu'au 17 juin 2020, # 630-2020 du 17 juin 2020 jusqu'au 23 juin 2020, # 667-2020 du 23 juin 2020 jusqu'au 30 juin 2020, # 690-2020 du 30 juin 2020 jusqu'au 8 juillet 2020, # 717-2020 du 8 juillet 2020 jusqu'au 15 juillet 2020, # 807-2020 du 15 juillet 2020 jusqu'au 22 juillet 2020, # 811-2020 du 22 juillet 2020 jusqu'au 29 juillet 2020, # 814-2020 du 29 juillet 2020 jusqu'au 5 août 2020, / 815-2020 du 5 août 2020 jusqu'au 12 août 2020, / 818-2020 du 12 août 2020 jusqu'au 19 août 2020, # 845-2020 du 19 août 2020 jusqu'au 26 août 2020, / 895-2020 du 26 août 2020 jusqu'au 2 septembre 2020, # 917-2020 du 2 septembre 2020 jusqu'au 9 septembre 2020 et # 925-2020 du 9 septembre 2020 au 16 septembre 2020 ;

ATTENDU l'Arrêté ministériel # 2020-004 du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

ATTENDU le décret # 223-2020 du 24 mars 2020 qui prévoit diverses mesures pour protéger la santé de la population ;

ATTENDU l'Arrêté ministériel # 2020-049 du 4 juillet 2020 modifiant les arrêtés précédents et permettant les rassemblements dans la mesure où les consignes de distanciation sont applicables ;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont été préalablement avisés de la tenue de la présente séance par convocation par voie de courriel et par signification spéciale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE la période de questions étant prévue à la présente soit tenue et qu'une invitation soit également diffusée sur le site Internet municipal afin que la population puisse transmettre ses questions au conseil via courriels adressés à la Ville au gdicaire@lacmasson.com.

7537-09-2020

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil présents ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

7538-09-2020

3. DÉPÔT ET APPROBATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES.

ATTENDU que pour respecter la *Loi sur les cités et villes*, la Ville doit disposer de crédit suffisant pour réaliser toute dépense ;

ATTENDU qu'après suivi des dépenses et analyse, certains transferts budgétaires se doivent d'être effectués ;

ATTENDU le règlement # 93-2015 relatif à la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ;

ATTENDU le tableau des transferts à être autorisés par le conseil tel que préparé par le trésorier, monsieur Sébastien Racette, daté du 8 septembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à procéder aux transferts budgétaires pour les montants et aux postes tels qu'ils apparaissent au tableau précité, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

7539-09-2020

4. RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – PULVÉRISATION DU PAVAGE AUX RUES DU JOLI-BOIS ET DU LAC-VIOLON # TP-202008-54.

ATTENDU la demande de soumissions pour la pulvérisation du pavage aux rues du Domaine Joli-Bois pour une distance de 1,7 km et chemin du Lac-Violon pour une distance de 2 km ;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitations transmis aux fournisseurs potentiels le 6 août 2020 selon le devis # TP-202008-54 préparé par la greffière, madame Judith Saint-Louis et le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., de même que l'addenda # 1 du 25 août 2020 et l'addenda # 2 du 26 août 2020 ;

ATTENDU les résultats des soumissions reçues avant la date et l'heure limites 15 h le 3 septembre 2020 selon le tableau suivant :

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes
Ali Construction Inc.	51 530.00 \$
Les Constructions H.D.F. Inc..	25 128.00 \$

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, en faveur de la soumission la plus basse ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission de Les Constructions H.D.F. Inc. et lui attribue le contrat # TP-202008-54 pour les services de pulvérisation du pavage aux rues du Joli-Bois et du Lac-Violon selon les dispositions au devis # TP-202008-54 au montant de 25 128.00 \$ plus les taxes applicables (soit 28 890.92 \$ toutes taxes comprises).

QUE le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., soit désigné à titre de représentant de la Ville à ce dossier pour la réalisation de ce mandat.

QUE ce conseil affecte un montant de 28 890.92 \$ du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2019 à cette dépense.

7540-09-2020

5. RÉNOVATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS – PARC JOLI-BOIS.

ATTENDU la volonté du conseil pour la rénovation d'un terrain multisports au parc Joli-Bois cet automne ;

ATTENDU les demandes de prix pour un revêtement acrylique sur la surface actuelle, le déplacement du système de basketball, le remplacement des poteaux de filet avec ancrage et fourniture d'un filet 3mm doublé du haut et la fourniture et pose d'une clôture ;

ATTENDU la seule soumission obtenue de PC Court selon 3 options suivant demandes de prix auprès de plusieurs fournisseurs ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, en faveur de l'option # 1 de la soumission déposée de PC Court ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission de PC Court Inc. et lui attribue le contrat de gré à gré # TP-202009-62 pour les rénovations demandées précitées selon l'option # 1 de sa soumission pour un montant de 21 625.00 \$ plus les taxes applicables (soit 24 863.34 \$ toutes taxes comprises).

QUE le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., soit désigné à titre de représentant de la Ville à ce dossier pour la réalisation de ce mandat.

QUE cette dépense soit payable à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS.

Comme mentionné en ouverture, la période de questions étant prévue à la présente est publique. Aucune question n'a été reçue par courriel ni de l'assistance.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE.

7541-09-2020

Étant 18 h 40, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever l'assemblée.

(signé)

Madame Gisèle Dicaire
Mairesse

(signé)

Madame Julie Forgues
Greffière adjointe et directrice générale